L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 9 SEPTEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEBER.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT.
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le prix de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, dont on ne jouirait qu'en partie, ne sera considérée comme discontinuée, ou bien, à moins qu'il n'en ait été ainsi avis préalable, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une pièce par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Deux changements considérés dans l'annonce originale, seront vus pas comme une nouvelle annonce. La Gazette de DIX cents de ligne.

ABONNEMENS pour l'étranger aux conditions suivantes et personne ne tient nos agences, savoir: Les Etats-Unis, Compagnie d'Amérique et autres institutions publiques, $60; les agents pour navires, les maîtres de bateaux à vapeur, ou les hommes de commerce faisant commission, 50. Une abonnement se paiera d'avance.

Le prix des souscripteurs sur place est fixé à un cent par exemplaire.

LES ANNONCES qui ne dépassent de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, moulins ou entreprises à vendre, à louer ou à affermer, recherches nouvelles, avis de départ de navires, ventes de propriétés et comptes simples, se feront au taux de cinq cents par ligne.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles payeront 50 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne pourront pas la place de l'ordre seront publiées pendant un mois, et devront être payées au comptant de cent dix-huit.

LES ANNONCES de candidature seront comptées publicitaires comme étant d'une nature publique; les annonces de vertus d'une nature personnelle (lorsque les personnes en sont admis), payeront le double du prix ordinaire et d'avance.

Leonard Sturtevant & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
ET EXPEDITEURS,
VENDENT EN GROS
DE L'HUILE DE BALEINE, DE SPERMET ET DE LIN
Savon, Chandelles, Thés, Riz, Cire, Plomb, Peinture noire &c. &c.
No. 11, rue de la Vieille-Levée.
9 Juin—1 an Nouvelle Orléans

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.
8 nov.

P. CUSACHS, Pharmacien,
Magasin en face de Bruyère, de l'Huiler, d'Médicamentes, et aux Chirurgiens, pour les ambulances, pour les infirmiers, pour les maîtresses, &c.
Encaissant Carrefour et St. Philippe—Nlle. Orléans.
30 juillet

MORTON & Co.
MARCHANDS DE SELS,
No. 12, Rue Poydras, Magasins.
Les ordres de la campagne seront fidèlement exécutés.
8 nov—1an

George Buchanan, Andrew Buchanan,
Robert Buchanan, John O'Agnew,
Geo. & Edgr. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No. 82,
Nouvelle-Orléans

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,
Rue des Magasins,
Entre celle de la Levée, NOUVELLE-ORLEANS.

JOS. HARMON, FRANCIS D. DARLING, & FOSTER
HARROD, DARLING & Co.
Marchands Commissionnaires et Expéditeurs,
Agents de la Ligne de Boston et de la Nile, Orléans
No 49, rue de la Commune, Nouvelle-Orléans.

DAVID & CHAPIS,
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAIS ET ANGLAISES, RUE ALEXANDRE, 87 DU PAYS
Vendent en gros et demi-gros,
No. 95, rue de Chartres, près celle Conti.

F. LEBERCIER, FRANCISCO TIO,
J. F. BERCIER & Co.
Grocers et marchands en général, No. 6, Vieille Levée
Ont constamment en assortiment de groceries fraîches, vins, liqueurs, etc. à des prix libéraux.
Nouvelle Orléans.

F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS.
En Produits de la Havane.
SUCRE, CAFE,
TABAC, CONFITURE.

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTATEUR DE PRODUITS DES ANTILLES.
Café,
Tabac, Cigares.

DEPUIS avec soin les ventes, achats, consignations et placements, Bordeaux, Cognac, Bordeaux, Bordeaux, Bordeaux